

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 30 MARS 2023

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 30 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **JEUDI 30 MARS** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire, par suite de la convocation en date du 24 mars 2023.

ÉTAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean Noël, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mme CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

M. COMBE Jacques a donné procuration à M. OBOEUF Gérard.

Mme CROWYN Véronique a donné procuration à M. RYS Didier.

Secrétaire de séance : Mme BAUDEQUIN Odile

Fin de la séance : 21h30

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

1- Projet d'une voie cyclable entre le centre-ville D'AIRE-SUR-LA-LYS et Moulin le Comte

La municipalité a souhaité en 2014 formaliser une stratégie et définir des itinéraires cyclables permettant de connecter l'axe structurant de l'eurovéloroute n°5 au reste de la ville. Cette stratégie a vu de nombreuses réalisations ces dernières années : l'axe de la Lys, l'axe des écoles et une zone 30 couvrant le centre historique de la ville. Aujourd'hui, la municipalité souhaite poursuivre cette stratégie en travaillant sur des connexions avec les hameaux et plus largement les communes voisines, tout en s'inscrivant au sein du schéma cyclable intercommunal de la CAPSO.

La Commune D'AIRE-SUR-LA-LYS a ainsi missionné le bureau d'études IRIS CONSEIL, afin de poursuivre le développement du schéma d'aménagement cyclable par la création d'une voie cyclable reliant la zone d'habitat nouvellement urbanisée sur le secteur de Moulin le Comte au centre-ville (équipements, services, écoles), par un accès direct et ainsi de se connecter à l'ensemble des tracés déjà réalisés.

Au stade AVP, fourni en date du 11 février 2022, le projet se présente en trois tranches :

- Tranche 1 « rue principale / rue de la Lys » de 770 ml ; pour un coût total de 139.725,00 € HT ;
- Tranche 2 « rue de la Lys / La Fourche » de 670 ml ; pour un coût total de 108.344,00 € HT ;
- Tranche 3 « La Fourche / RD943 » de 630 ml ; pour un coût total 289.782,00 € HT ;

Soit 2070 ml pour l'ensemble du tracé, pour un coût total de l'opération portant à 537.851,00€ HT. La ville d'Aire-sur-la-Lys est en recherche de subventions sur ce projet dont la date prévisionnelle de démarrage des travaux est estimée pour septembre 2023.

2- Présentation du 6^{ème} appel à projets du Fonds Mobilités Actives

Cet appel à projets découle de la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 et du Plan vélo et mobilités actives 2018-2022, qui ont permis de faire de la France un pays dans lequel les mobilités actives sont des modes de déplacement à part entière au quotidien. Le plan vélo et mobilités actives 2022-2027 lancé le 20 septembre 2022 vise à inscrire définitivement le vélo dans le quotidien des Français.

L'objectif de ce nouvel appel à projets, piloté par le ministère chargé des transports, est de soutenir les maîtres d'ouvrage publics en leur apportant une source de financement complémentaire pour débloquer les aménagements cyclables identifiés comme nécessaires mais perçus comme coûteux du fait de leur ampleur, notamment dans les secteurs à enjeux pour les mobilités du quotidien.

3- Modalités pour le dépôt du dossier

Le dépôt des dossiers liés à cet appel à projets est ouvert à partir du 20 janvier 2023 et sera clôturé le 21 avril 2023. Les dossiers doivent être déposés par le biais de la plateforme « Démarches Simplifiées ».

Les travaux ne peuvent pas être notifiés avant l'annonce des lauréats et devront l'être dans les 18 mois suivant cette annonce. Par ailleurs, le projet doit être mis en service dans un délai maximal de 48 mois après cette même annonce.

Le taux d'aide sera au maximum de :

- 15 % de l'assiette éligible pour les projets situés en secteur dense
- 50 % de l'assiette éligible pour les projets situés en secteurs moins dense

De plus, l'aide demandée ne pourra être inférieure à 100 000 € par projet en tenant compte des taux maximums indiqués ci-dessus.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude DISSAUX - Maire ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 - DE CANDIDATER au 6^{ème} appel à projets du Fonds Mobilités Actives, afin de permettre le développement du schéma d'aménagement cyclable sur l'axe Aire/Moulin le Comte ;

ARTICLE 2 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des formalités rendues nécessaires pour le dépôt de la candidature D'AIRE-SUR-LA-LYS à cet appel à projets.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

